Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 056-215601717-20260121-20260113-DE

COMMUNE DE PLUHERLIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 21 janvier, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLUHERLIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur GALUDEC Jean-Pierre, Maire.

Nombre de conseillers municipaux

- En exercice : 19
- Présents : 17
- Votants : 19
- Pouvoir : 2

PRÉSENTS : MM. GALUDEC Jean-Pierre, POSSEME Gildas, HAUROGNE Ludovic, Mmes BEGO Anne, GUILLET Isabelle, LOYER Roselyne, HOUEIX Marie-Thérèse, PINIER Marie-Pierre, MAGRE Brigitte, MM. FRÉOUX Jean-Paul, ONIMUS Rémy, MAGNEN Franck, HAENTJENS Vincent, LE PIOLET Benoît, Mmes GARCON Bénédicte, LUCAS Sabrina, JAGUT Nolwenn.

POUVOIRS : M. MADIOT Régis donne pouvoir à Mme LUCAS Sabrina. M. JACOB Romain donne pouvoir à M. Jean-Pierre GALUDEC.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme PINIER Marie-Pierre.

2026.01.13 Rallye du Morbihan : Accord de principe pour utilisation des voies communales

Le prochain Rallye du Morbihan se déroulera du 1er au 3 mai 2026. L'organisation est gérée par Breiz Compétition Auto en qualité d'organisateur technique en collaboration avec l'ASACO Océane en qualité d'organisateur administratif sous le contrôle de la fédération française du sport automobile.

A ce titre les organisateurs sollicitent un accord de principe auprès de la commune pour l'utilisation des voies communales. Pour cette 11ème édition, les circuits seront modifiés.

Le programme du rallye est le suivant :

- Vendredi 1er mai : balade et exposition de véhicules anciens / apéro concert
- Samedi 2 et dimanche3 : courses automobiles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le principe d'utilisation des voies communales étant entendu que des arrêtés seront dédiés pour la bonne organisation et sécurisation de cet évènement.

Fait et délibéré en séance publique
les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

Marie-Pierre PINIER
La secrétaire de séance

Jean-Pierre GALUDEC,
Le Maire

Jean-Pierre GALUDEC
Signature numérique de Jean-Pierre GALUDEC
Date : 2026.01.26 16:19:41 +01'00'